

IRLANDE

Le gouvernement refuse aux chercheurs d'Amnesty International l'accès à ses prisons

Index AI : EUR 29/001/02

Embargo : 27 novembre 2002 00 h 01 TU

Londres. « *Amnesty International déplore la décision du gouvernement irlandais de ne pas autoriser les chercheurs participant à un projet conjoint d'Amnesty International et de l'Irish Penal Reform Trust (IPRT, Fonds pour la réforme du système pénal irlandais) à visiter certaines prisons irlandaises, afin d'enquêter sur la question du racisme dans les établissements pénitentiaires du pays* », a déclaré ce jour (27 novembre 2002) l'organisation de défense des droits humains.

Dans le cadre de ses activités d'organisation internationale œuvrant pour la protection des droits humains, Amnesty International surveille, à travers le monde, la conformité des prisons avec les normes internationales.

L'organisation a récemment pu visiter toutes sortes d'établissements pénitentiaires, de la prison à sécurité renforcée au centre de détention, dans différents pays : Afghanistan, Brésil, Nigéria, Russie, États-Unis.

« *Les autorités irlandaises se distinguent désormais de façon douteuse en rejoignant le groupe des gouvernements qui n'autorisent pas les chercheurs d'Amnesty International à visiter leurs établissements carcéraux, comme ceux de Turquie et d'Égypte* », a indiqué l'organisation de défense des droits humains.

Au mois de janvier, Irene Khan a écrit au ministre de la Justice de l'époque afin de solliciter la coopération et l'assistance de son ministère pour faciliter le déroulement du projet de recherche entrepris par Amnesty International et l'Irish Penal Reform Trust. Ce projet vise à déterminer si le racisme constitue ou non un réel problème dans les prisons irlandaises.

N'ayant pas reçu de réponse, la secrétaire générale a adressé au nouveau ministre de la Justice, Michael McDowell, un courrier qui a été suivi par une lettre du directeur de la section irlandaise d'Amnesty International, Sean Love. Le ministre a finalement répondu par écrit qu'il rejetait la requête d'Amnesty International car le ministère de la Justice avait entrepris son propre examen interne sur la question du racisme.

« *Or, cet examen est une enquête interne, un audit comme il y en a tant, qui portent sur l'efficacité et la formation, et relèvent donc totalement de la fonction publique. Cette étude ne peut en aucun cas se substituer à une mission de recherche indépendante* », a souligné Amnesty International.

L'organisation croit savoir qu'un projet de rapport circule depuis un certain temps au sein du ministère de la Justice, mais le grand public n'a pas accès aux données figurant dans l'étude interne. Amnesty International a formulé deux requêtes en vertu de la loi sur la liberté d'information afin d'en connaître le contenu, mais elle s'est heurtée au refus du ministère de la Justice, de l'Égalité et des Réformes législatives. Quant au *National Training and Development Institute* (Institut national de formation et de développement), que le gouvernement a chargé de l'enquête interne, pour respectable que soit cet organisme, ce n'est pas un organe de recherche sur les droits humains. Par ailleurs, l'étude menée par cet institut n'est pas indépendante, car ses objectifs ont été définis par le ministère, elle est financée par le ministère et le rapport qui en sera issu ne sera rendu public qu'après avoir été contrôlé par le ministère.

Dans une lettre adressée au Taoiseach (Premier ministre) Bertie Ahern, Irene Khan s'exprime en ces termes : « *L'étude réalisée à la demande du gouvernement irlandais ne saurait se substituer à une évaluation indépendante, impartiale et objective de la question du racisme dans les prisons de ce pays. De plus, l'examen réclamé par les autorités pénitentiaires et notre projet ne s'excluent pas mutuellement.* »

Il est troublant de voir les autorités irlandaises refuser à des personnes effectuant une étude indépendante l'accès aux établissements pénitentiaires. Amnesty International est réduite à s'interroger sur les raisons qui poussent le gouvernement à priver avec persistance ses chercheurs de la possibilité d'effectuer leur travail. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : www.amnesty.org